



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horizons développement

Question écrite n° 18703

Texte de la question

Interpellé par les salariés et le comité de défense de l'emploi et pour le maintien de la société « Horizons développement », auquel se sont associés les habitants, la municipalité et les éleveurs bovins, M. Alain Bocquet voudrait attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des salariés de cette fromagerie située dans le département des Pyrénées Atlantiques. Par ailleurs les élus du Sivom se sont exprimés dans un vote unanime pour le maintien de l'activité. Cette entreprise, filiale du groupe Bongrain, avait déjà subi en 1994 une restructuration qui aboutissait à une réduction d'effectifs et à sa transformation en structure de recherche. Aujourd'hui le groupe entend transférer une partie de l'activité correspondant à la fabrication du « Brebiou » à la fromagerie de Chaumes à Jurançon tout en délocalisant l'ensemble du personnel. Le risque est donc grand aux yeux des salariés de voir ce transfert aboutir à une fermeture définitive de l'entreprise qui compte 80 salariés dans cette commune de 1 000 habitants. Une expertise du comité d'entreprise a permis de montrer la bonne tenue de ses résultats financiers tandis qu'en parallèle le groupe Bongrain affiche lui aussi une bonne santé financière. Les salariés n'acceptent pas cette fermeture-délocalisation d'autant que les investissements passés l'ont transformée en une structure ultra-moderne. Ils considèrent au contraire que cette usine peut être l'objet de développements nouveaux permettant d'atteindre une capacité de 4 000 tonnes par an, chiffre donné par la direction elle-même, et qu'il y aurait là au contraire matière à réflexion pour mettre en chantier la loi sur les 35 heures avec création d'emplois. Il lui demande quelles dispositions elle entend prendre pour apporter l'appui du Gouvernement aux populations, aux élus et aux salariés qui luttent pour maintenir l'emploi au coeur du pays et de la ruralité.

Texte de la réponse

Concernant la situation des salariés touchés par le transfert des activités de transformation et de recherche-développement de la société « Horizons Développement » du site de Boeil-Bezing à celui de Jurançon, également situé en Pyrénées-Atlantiques, les éléments suivants peuvent être portés à l'attention de l'honorable parlementaire. A compter du 1er janvier 1999, les sociétés du groupe Bongrain : Horizons Développement et Fromageries des Chaumes seront fusionnées avec, pour résultat, un transfert des activités de transformation fromagère et de recherche-développement du site de Boeil-Bezing à celui de Jurançon situé à 15 kilomètres. L'ensemble du personnel est repris pour travailler sur le site fromager de Jurançon qui sera désormais aussi chargé de la recherche-développement à partir des techniques d'ultra-filtration. Un appel à repreneur a été engagé pour la fermeture et la vente du site de Boeil-Bezing et quelques contacts sont en cours. Les justifications économiques qui conduisent à cette situation, où l'ensemble des salariés est reclassé à 15 kilomètres du site en voie de fermeture, tiennent à une substantielle réduction des charges d'exploitation, un renforcement du site de Jurançon avec un développement de production de 1 500-2 000 tonnes et des avancées technologiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18703

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 septembre 1998, page 4868

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 322